



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi treize octobre à dix-neuf heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :  
06/10/2023

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 31

Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoint

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Madame Heïdi DESEAU, Monsieur Maxence DEMAINE, Mme Lorine BALIKCI, Monsieur Pierre-Yves JOURDAIN, Madame Alice ORMIERES, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Denis AIM à M. François OUZILLEAU  
M. Jean-Marie M BELO à M. Johan AUVRAY  
Mme Lydie BRIOULT à M. Jérôme GRENIER  
Monsieur Pierre FRANSCSCHINA à M. Antoine RICHARD

Absents :

Secrétaire de séance : Olivier VANBELLE

N° 123/2023


Rapporteur : Jérôme GRENIER

**OBJET** : Commission locale d'évaluation des charges transférées - Désignation d'un représentant

Monsieur David HEDOIRE a démissionné de son mandat de conseiller municipal. Il siégeait au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Seine Normandie Agglomération.

La CLECT est missionnée à l'occasion de chaque transfert ou restitution de compétences, afin de garantir une stricte neutralité financière entre les communes et l'Agglomération par le biais de l'augmentation ou de la diminution des attributions de compensation.

Les 22 représentants de la Ville ont été désignés comme suit :

François	OUZILLEAU
	
Jérôme	GRENIER
Antoine	RICHARD
Catherine	DELALANDE
Marie Christine	GINESTIERE
Evelyne	HORNAERT
Nathalie	CHESNAIS
Patricia	DAUMARIE
Yves	ETIENNE
Sylvie	GRAFFIN
Youssef	SAUKRET
Paola	VANEGAS
Marjorie	HARDY
Lorine	BALIKCI
David	HEDOIRE
Gabriel	SINO
Léocadie	ZINSOU
Raphaël	AUBERT
Johan	AUVRAY
Dominique	MORIN
Nicole	BALMARY
Olivier	VANBELLE

Aussi, le conseil municipal doit procéder au remplacement de Monsieur David HEDOIRE au sein de cet organisme.

Le scrutin secret à la majorité absolue est en principe utilisé pour procéder à la désignation des représentants de la commune. Le conseil municipal peut cependant décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Enfin, si une seule candidature a été déposée pour le ou les postes à pourvoir après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le Maire.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général des impôts, notamment son article 1609 C nonies 1 V,

**Vu** la délibération n°CC/21-99 du conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération du 23 septembre 2021 fixant la composition de la CLECT,

**Vu** la délibération n°91/2021 du conseil municipal en date du 15 octobre 2021 désignant les représentants à la commission locale d'évaluation des charges transférées,

**Vu** la délibération n°127/2022 du conseil municipal en date du 14 octobre 2022 désignant deux représentants à la commission locale d'évaluation des charges transférées,

**Vu** le rapport du Maire ;

**Considérant** que la commune de Vernon détient 22 sièges à la CLECT ;

**Considérant** la démission de Monsieur David HEDOIRE de son mandat de conseiller municipal ;

**Considérant** la nécessité de désigner un conseiller municipal de la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de Seine Normandie Agglomération pour la durée du mandat afin de le remplacer ;

**Considérant** les appels à candidatures lancé par le Maire pour l'organisme susvisé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNER Madame Alice ORMIERES, conseillère municipale, membre de la CLECT.
- MAINTIENT les dispositions des délibérations n°91/2021 du 15 octobre 2021 et n°127/2022 du 14 octobre 2022 en ce qui concerne les autres représentants désignés.

Hors commission

Dossier non présenté en  
commission

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants ( Abstention : M. SINO, Mme LIPIEC; )

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours

formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).